

Décision

Générale

colonial

Décision n° 596 du 1er /07/1940

n° 596

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juillet 1940

Numéro JO

n° 524 du 31/07/1940

TEXTE INTÉGRAL

M. Vié (Joseph) chef de bureau de 2e classe des Secrétariats généraux des colonies, est chargé par intérim de la direction des finances pendant l'absence de M. Ierbés (Georges), chef de bureau hors classe des Secrétariats généraux des colonies, titulaire du poste, et bénéficiaire de trois mois de congé de convales- 1 cence. Il aura droit, en cette qualité et comme membre du Conseil d'administration de la co lonie, à la rétribution globale prévue à l'art i cle 9, paragraphe 2 du décret du 2 mars 1910. M. Abdul Razack, comptable contractuel au bureau des finances, est chargé de la section des finances eli remplacement de M. Vié (Joseph). chef de hureau de 2e classe des Seerétariats généra s des colonies, chef «le la setation des finances, chargé de la direction des finanq s.